



Le 10 avril 2026, à 11h45, un hommage sera rendu à Frédéric notre collègue décédé d'un accident du travail, il y a un an. Une stèle sera posée (près de l'ancien bâtiment de la direction), pour que le souvenir reste. Tous les salariés souhaitant lui rendre hommage sont attendus.



759 travailleur·ses ont perdu la vie, à la suite d'un accident du travail en 2023, ce chiffre est porté à 764 pour l'année 2024

**Syndicat CGT
CHU de Rennes**

Poste 82460
Tél. 02 99 28 24 60
Port. 07 66 48 39 43
<http://cgt-chu-rennes35.e-monsite.com>
<https://>

JE ME SYNDIQUE ...



Morts au travail : une aggravation alarmante

Face à la réalité insoutenable des morts au travail, la CGT refuse le fatalisme et exige du gouvernement des actes forts pour endiguer cette hécatombe.

Depuis 2020, ce chiffre ne cesse de grimper, révélant une **situation catastrophique et une véritable crise de la sécurité au travail**. Ces drames sont le résultat d'un choix politique : celui de sacrifier la santé et la sécurité des travailleur·ses sur l'autel de la rentabilité. La liberté d'entreprendre subordonne toute autre situation y compris la santé-sécurité au travail.

Par ailleurs, 75% des salarié·es ayant un travail "très pénible" ne pensent pas pouvoir tenir jusqu'à 64 ans !

 Il est donc urgent d'abroger cette réforme des retraites qui vole 2 ans de vie.

Ces statistiques ne prennent pas en compte les accidents de trajet, les décès dus aux maladies professionnelles, les agent·es de la fonction publique et les auto-entrepreneur·euses mort·es en raison de leur travail. Le bilan est donc encore plus lourd, bien au-delà des 1200 morts.

Ces chiffres ne doivent pas rester de simples données statistiques. Ce sont autant de vies perdues, de familles endeuillées, de collègues traumatisés·es. Derrière chaque mort, il y a une entreprise qui n'a pas rempli son devoir de protection, un État qui n'a pas imposé des règles de sécurité strictes, et un système qui tolère l'inacceptable.

Des chiffres accablants :

- **57 % des décès (432 cas) sont liés à des malaises**, reflétant une intensification des rythmes de travail ce qui interroge le lien qui peut être fait avec l'intensification des rythmes de travail et le stress au travail.

- Les accidents liés à des causes externes atteignent **193 décès en 2023 contre 176 en 2022**, tandis que le risque routier reste meurtrier avec 92 décès (12 % du total).

33 suicides sur le lieu de travail témoignent d'un désespoir face à des conditions de travail insupportables.

La CGT revendique pour une vraie sécurité au travail :

- Une **politique pénale du travail** sévère condamnant fermement les employeurs responsables d'accidents graves au travail.

- **L'interdiction de plus d'un niveau de sous-traitance**, la suppression du recours à la sous-traitance pour les activités à risques et le renforcement des responsabilités des donneurs d'ordre.

- La **suppression des dérogations** pour l'affectation des jeunes à des travaux dits « dangereux ».

- Le **retour des CHSCT** dans le secteur privé et la Fonction publique, outil de proximité et de prévention par excellence.

- Le **doublement du nombre d'inspecteur·rices du travail**, le renforcement des effectifs de contrôleur·ses des CARSAT.

- Une **meilleure prévention des situations de travail pénible** et le **départ anticipé en retraite des salarié·es exposés** **Surveillance accrue de la réelle mise en œuvre des DUERP**, seulement 50% des entreprises le mettent en place actuellement.